

Paris, le 10 décembre 2021

## **Suppression de l'avancement de grade des enseignant.e.s- chercheur.e.s au niveau national**

Le Bureau de la CP-CNU<sup>1</sup> vient d'apprendre de la DGRH<sup>2</sup> du MESRI<sup>3</sup> que **l'avancement de grade au niveau national, opéré par les sections du CNU, serait supprimé dès 2023**. S'inscrivant dans un processus continu de restriction des missions de l'instance nationale, cette mesure aura alors pour conséquence directe une attribution exclusivement locale des promotions des enseignant.e.s-chercheur.e.s. En supprimant le contingent national par section, elle remet en question la capacité de garantir les équilibres disciplinaires et l'expertise scientifique pour l'appréciation des différents aspects de la carrière.

Aussi, la CP-CNU, réunie en Assemblée Générale le 10 décembre 2021, a décidé **d'appeler à la démission des membres des sections CNU en l'absence de garantie apportée par la ministre sur le maintien des contingents nationaux avant le 10 mars 2022**. Elle demande à toutes et tous les enseignants-chercheurs de manifester dès maintenant leur opposition à la disparition du contingent national, au sein de leurs établissements, dans les structures scientifiques et culturelles qu'ils et elles animent, ainsi que dans les instances auxquelles ils et elles participent et en soutenant la lettre ouverte adressée ce jour à la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

---

<sup>1</sup> Commission Permanente du Conseil National des Universités

<sup>2</sup> Direction Générale des Ressources Humaines

<sup>3</sup> Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation